



## Que risque une personne qui loge un débiteur de créance menasser

Par **dany3382**, le **28/03/2014** à **21:43**

Bonjour,

Je suis hébergée par un ami et un huissier doit passer saisir des biens que je n'ai pas à son domicile où je n'ai que des vêtements et cela fait suite à un impayé de mon ex mari avec qui j'étais co-emprunteur pour un crédit.

Que ce passera-t-il pour mon ami sachant que nous sommes ni concubins ni pacsés.

Merci de me répondre assez rapidement car cela doit se passer le 09/04/2014.

Par **Tisuisse**, le **29/03/2014** à **09:42**

Si vous vivez avec votre ami, vous êtes considérés comme concubins puisque vous n'êtes ni mariés ni pacsés, il n'y a pas d'autres possibilités. La vie en couple ne se présente que sous 3 formes : le mariage, le pacs, le concubinage, c'est tout.

Votre ami n'a rien à voir avec vos dettes et celles de votre ex-mari. Dans la mesure où il peut prouver, factures à l'appui, que tel ou tel objet lui appartient, l'huissier ne pourra pas le saisir.